



La **FHP-MCO**, fédération des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), demande qu'une **solution** rapide, pragmatique et acceptable par tous au **problème des dépassements d'honoraires** soit actée rapidement par les **négociations conventionnelles** en cours.

« Nous nous devons collectivement de sauver notre système de solidarité qui a su pendant des années garantir à chaque Française et Française deux principes fondateurs et donc majeurs : la liberté d'accès et de choix et la gratuité des soins » , a déclaré Lamine Gharbi, à l'ouverture du 3e Congrès FHP-MCO des représentants des usagers, à Paris.

« Sur la gratuité, nos dirigeants ont ouvert la boîte de pandore en 1980, avec le secteur 2. Il est évident que ce choix a été inaperçu à l'époque car n'ayant pas d'impact à court terme, mais la force est de constater qu'il a pris de l'ampleur au fil des décennies face à l'échec régulier des discussions conventionnelles sur la revalorisation des actes. Comment avons-nous pu, comment des dirigeants responsables ont pu imaginer un dispositif sans garde-fou... reposant sur la seule vertu des femmes et des hommes

Écrit par FHP-MCO

Jeudi, 20 Septembre 2012 17:06 -

?
»
,
a
poursuivi
Lamine Gharbi.

La FHP-MCO rappelle que les quelques dérives caricaturales constatées et qui concernent au plus 300 praticiens ne doivent pas aboutir à condamner une profession dans son ensemble (près de 200.000 professionnels libéraux, dont 45.000 dans les établissements privés)

« Nous demandons donc qu'une solution acceptable et pragmatique soit actée rapidement dans le cadre des négociations conventionnelles en cours car cette situation n'est pas acceptable pour chacun d'entre nous. Que chaque acteur, Etat, assurance maladie et syndicats médicaux prennent ses responsabilités et les décisions qui s'imposent »
,
a affirmé Lamine Gharbi.

Un vrai-faux sujet de financement

Dans un point de vue publié durant l'été [\[1\]](#), le président de la FHP-MCO a détaillé les propositions du syndicat sur la question des dépassements d'honoraires, estimant que, d'un point de vue macro-économique, il s'agit

Écrit par FHP-MCO

Jeudi, 20 Septembre 2012 17:06 -

d'
un
«
vrai-faux
»
sujet de financement.

En 2011, les dépassements d'honoraires totalisaient 2,4 milliards d'euros, soit 1,4% seulement des 175 milliards d'euros du budget total consacré chaque année par la nation à la santé . La part des dépassements hospitaliers (hôpital public ou clinique) en représentent 700 millions d'euros pour les trois spécialités majeures que sont les chirurgiens, gynéco -obstétriciens et anesthésistes, c'est-à-dire à peine 0,4% des dépenses de santé !

« Le système solidaire prédomine très largement à ces montants et l'on peut s'en réjouir », souligne Lamine Gharbi.

« Mais pour le patient/usager, l'existence d'un « reste à charge » est toujours de trop. Plus préoccupant, des dépassements importants posent des difficultés d'accès aux soins pour ceux aux revenus modestes. Plus nous tarderons à agir, plus cette question de l'équité de l'accès aux soins se posera de manière criante et plus il sera douloureux d'arrêter une décision consensuelle » .

La FHP-MCO propose de hiérarchiser les priorités en commençant par les 700 millions d'euros de dépassements d'honoraires en milieu hospitalier qui devra intervenir

t être
pris en charge par le
seul
régime obligatoire.

« Le reste à charge lors d'une consultation chez un généraliste que l'on voit trois ou quatre fois par an est-il insurmontable ? En revanche, une hospitalisation est un moment marquant et grave où le patient est fragilisé et vulnérable, face à un événement médical important qui le frappe

Il serait aisément réalisable de resocialiser ces dépassements d'honoraires qui ne représentent que 0,4% des dépenses de santé

»,
, affirme
le président de la FHP-MCO.

Peut-on aller encore plus loin et envisager un reste à charge « zéro » pour le patient ?

« Oui, à condition de revaloriser les tarifs des praticiens à leur juste valeur - notamment ceux bloqués en secteur 1 depuis des années - et socialiser en contrepartie les 2,4 milliards d'euros de dépassements. C'est un défi à notre portée, si l'on s'attaque par ailleurs aux dysfonctionnements coûteux du système de soins ! Tout n'est qu'une question de volonté politique », conclut Lamine Gharbi.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hospitalisations. Les cliniques et hôpitaux privés accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de

passages par an dans 132 services d'urgence. Le secteur privé MCO est le leader national en chirurgie (55% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 67% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.